

# DENI DE DEMOCRATIE ET EXCLUSION CHEZ LES PARALYSES DE FRANCE !

Conférence de presse le 25 juin à 17h

À l'occasion de l'Assemblée Générale APF à Clermont-Ferrand

à l'entrée de la Grande Halle d'Auvergne, Parc des Expositions de Clermont-Ferrand – 63808 COURNON D'AUVERGNE

Toulouse, le 24 juin 2016

Odile Maurin, Représentante Départementale de l'APF (Association des Paralysés de France) en Haute-Garonne depuis 2013, a fait l'objet d'une procédure d'exclusion par le Conseil d'Administration national de l'Association des Paralysés de France (APF) en décembre 2015.

Dénonçant les **dysfonctionnements démocratiques** de l'association, elle avait été, avec de nombreux autres élus et militants de celle-ci, à l'origine de la diffusion d'un [manifeste interne](#) appelant l'APF à **transformer ses pratiques et à respecter son projet associatif**.

En dépit des proclamations de bonnes intentions, l'association a décidé d'essayer de faire taire ceux qui remettent en cause des procédés autoritaires et peu respectueux des règles élémentaires de la vie associative, et un militantisme de façade.

Pour alerter les adhérents APF, **avec 68 autres « frondeurs » de l'APF**, Odile MAURIN a lancé une **pétition publique** : Pdt #APF : Défense handicapés = stop exclusion et APF démocratique militante revendicative!  
<https://www.change.org/p/pdt-apf-d%C3%A9fense-handi-stop-exclusion-et-asso-d%C3%A9mocratique-militante-revendicative>

Elle a aussi saisi le TGI de Toulouse d'une [requête pour faire annuler son exclusion](#). TGI de Toulouse qui s'est déclaré incompétent au profit du TGI de Paris, mais son avocat a saisi la cour d'appel de Toulouse qui [jugera le 13 septembre](#) sa contestation. Alors que les frondeurs ont récemment découvert qu'un élu APF de Savoie avait été exclu en 2011 et avait obtenu la [condamnation de l'APF](#) en 2012 par un TGI et en 2014 par la cour d'appel de Chambéry. Sans que jamais les adhérents et les élus APF ne soient informés.

Malgré tout, et malgré menaces et pressions, 25 élus, ex-élus et adhérents de l'association ont donc décidé de soumettre une [motion aux votes des adhérents](#) pour l'AG du 25 juin à Clermont-Ferrand. Pour défendre une réforme de la gouvernance et pour une démocratie participative.

Las, le **Président et le CA leur refusent sans motif valable cette motion**, empêchant les adhérents de trancher et d'exprimer leurs positions. Les signataires ont adressé un recommandé au Président pour contester, mais sans réponse. Alors même que tout est organisé chez les Paralysés de France pour limiter et restreindre l'expression de la volonté des adhérents, avec une démocratie de façade. Avec une **assemblée générale annuelle qui réunit moins de 400 participants** (présents et représentés) pour une association revendiquant **23 000 adhérents**.\* Sans aucune possibilité de voter à distance.

**C'est pourquoi, faute de mise aux votes de la motion, les signataires appellent les adhérents présents à l'AG à manifester leur colère sur le fonctionnement et les réformes en cours en votant contre les différents rapports (d'activité, moral, financier et les comptes annuels 2015).**

**Elus et ex-élus APF présents à l'AG sont prêts à témoigner de ce qui se passe et sont révoltés.** Bien que n'étant pas réintégrée, Odile MAURIN est invitée par ses camarades à participer comme bénévole à l'assemblée générale, et si malgré tout le CA lui refuse l'entrée, elle sera présente à l'extérieur de la salle pour informer les adhérents.

S'agissant d'une association reconnue d'utilité publique, dont le fonctionnement est contrôlé par le ministère de l'intérieur, on peut s'interroger sur le silence des pouvoirs publics sur ce fonctionnement anti-démocratique.

Contact presse :

Odile MAURIN : 06 68 96 93 56

Michel SUBRA Représentant Départemental APF 09 : 07 82 01 63 12

Jean-Marie VIPREY élu APF 25 : 06 16 86 06 84

Martine COLMANT ex élue APF Essonne 06 13 21 60 27

Annick AROSTEGUY, Représentante Départementale Pays Basque 06 16 56 06 06

\* *Alors même que les assemblées générales APF rassemblent 300 et quelques adhérents sur 23 000, qu'il faut être adhérent depuis plus de 12 mois pour voter, que seuls ceux qui se sont inscrits ont communication des documents*

*soumis à l'AG, que l'on doit s'inscrire et donner son pouvoir avant de connaître les documents soumis à l'AG, que les adhérents ne sont pas tous informés de l'AG, etc.... Alors que les documents internes ne cessent de parler de démocratie, nous assistons à une mascarade. Et à une prise de pouvoir totalitaire par le président et quelques membres du bureau.*

Signataires par (ordre alphabétique) :

Annick AROSTEGUY Représentante départementale 64  
Bernadette CERCIAT adhérente APF 31  
Martine COLMANT adhérente ex Représentante Départementale 91, ex membre GNP et CNPF  
Georgette COURTEMANCHE élue CAPFD 71  
Annick DESCHAMPS élue CAPFD 79  
Marie-Charlotte FAUCHER élue CAPFD 31  
Alain GOUJON élu CAPFD 31  
Roseline GOUJON élue CAPFD 31  
Marie-Christine GOURDRE élue CAPFD 31  
Alain JAMAIS ex élu CAPFD 83  
Ghislaine MARTINAT ex Représentante Départementale 87  
Martine MAUDONNET Représentante Départementale 21  
Michel METZ élu CAPFD 91, ex Représentant Départemental  
Michèle MUNIER élue CAPFD 25  
Jean-Marie PERIGNON élu CAPFD 17  
Emmanuelle PLACE élue CAPFD 67  
Francine PONSON LIGER élue CAPFD 45  
Pascaline REYNAUD-MATTUTZU élue CAPF 81, ex Représentante Départementale  
Antonio-José SERRA élu CAPFD 25  
Walter SALENS ex élu CAPFD 95  
José SISA élu démissionnaire CAPFD 26  
Aline SOULA adhérente APF 31  
Michel SUBRA Représentant Départemental 09, ex Représentant régional Midi-Pyrénées  
Jean-Marie VIPREY élu CAPFD 25  
Benoit WARNERY Représentant Départemental Suppléant CAPFD 06